CULTURE STAPS #20

Les stages en établissement scolaire : un incontournable de la formation.

Lors de leur création dans les années 1970, la finalité des UER EPS était exclusivement de former les futurs enseignants d'EPS. Les stages en établissement scolaire étaient alors un passage obligé pour tous les étudiants. Depuis les cursus de formation se sont diversifiés, et la préparation aux métiers de l'enseignement et de l'animation ne concerne plus que le parcours *Éducation et motricité,* qui attire néanmoins au niveau national plus de 40 % des étudiants des UFR STAPS.

Une spécificité dans la formation universitaire

Le parcours *Éducation et motricité* de la licence STAPS reste un modèle de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement : c'est en effet la seule licence organisée au niveau national qui permette aux étudiants de bénéficier d'une formation précoce, le plus souvent dès la seconde année, mais aussi de tester leurs motivations pour cet engagement professionnel.

Les responsables de formation dans d'autres champs disciplinaires portent un regard attentif aux pratiques et à l'expérience développées par les UFR STAPS. Dans leurs domaines, le plus souvent, les étudiants ne découvrent que tardivement la possibilité d'insertion professionnelle dans les métiers de l'enseignement, et parfois faute d'avoir pu s'orienter vers des voies plus désirées. Ils ne rencontrent de ce fait la réalité du métier que très tard dans leur cursus, et pour certains après leur réussite au concours de recrutement.

Par leur histoire et leur spécificité, la situation en STAPS est très différente, et beaucoup d'étudiants s'engagent dans ces études avec le projet de devenir enseignants d'EPS : les responsables de formation sont donc davantage en situation de canaliser et de rationaliser ces vocations précoces plutôt que de les susciter…

Les stages en établissement scolaire constituent donc un moment important de la formation, avec la double mission de donner aux étudiants l'occasion de confronter leur « vocation » et leurs représentations aux réalités en leur procurant une première expérience professionnelle en situation.

Selon les maquettes de formation propres à chaque UFR STAPS, dans le cadre national du diplôme de la Licence, ces stages peuvent être organisés dès la 2e année et, de manière plus systématique, en 3e année. Il est courant qu'en premier lieu ils se déroulent en école primaire (rappelons que nombre d'étudiants visent *in fine* le professorat des écoles), et en établissements secondaires (collèges et/ou lycées) dans un second temps.

Organisation et déroulement

Un cadrage institutionnel

Ces stages à vocation professionnelle sont inscrits dans les maquettes d'enseignement et sont organisés et planifiés en concertation avec les services académiques de l'Éducation nationale (DASEN et inspection pédagogique). Chaque stage fait l'objet d'une convention, signée entre l'université, le rectorat et le chef d'établissement, qui rappelle les objectifs et les modalités partagés afin d'harmoniser au mieux formation universitaire et interventions en milieu scolaire.

Des modalités adaptées

Il s'agit de stages d'observation et de pratique accompagnée : les étudiants interviennent toujours en présence de leur tuteur pédagogique (qui reste responsable des activités conduites avec la classe dont il a la charge), généralement sur des petits groupes, prenant en charge une séquence ou un atelier.

Ces stages peuvent être filés (par exemple, une demi-journée par semaine durant une séquence ou un trimestre) ou massés (par exemple, immersion durant deux semaines de la vie de l'établissement scolaire dont, mais pas seulement, les cours d'EPS).

Les étudiants peuvent être isolés (1 étudiant, 1 terrain de stage) ou en binôme. Les stages peuvent aussi comporter des séquences collectives, au cours desquelles, par exemple, un groupe d'étudiants se déplace dans un établissement avec un enseignant de l'UFR STAPS, pour observer et analyser un temps d'intervention préparé et conduit par un camarade.

Une étape du parcours de formation

Les stages font l'objet d'une évaluation, le plus souvent sur la base d'un rapport établi par le tuteur pédagogique. Elle porte tant sur la maîtrise des contenus enseignés, le rapport pédagogique aux élèves, que sur l'attitude générale et la posture enseignante.

Dans l'évolution possible d'une structuration des formations STAPS en « blocs de compétences » non compensables, les stages et leur accompagnement dans la formation (préparation, régulation, évaluation) pourraient constituer une partie essentielle des blocs visant l'acquisition des compétences préprofessionnelles.

Les stages en établissement scolaire demeurent un temps fort du cursus de formation en STAPS. Pour les étudiants qui s'orienteront vers les autres parcours (entraînement sportif, APA-santé, ergonomie, management), ils sont l'occasion d'une découverte de milieux professionnels et de mise à distance de leurs expériences scolaires. Pour ceux et celles qui se destinent aux métiers de l'enseignement, mais aussi de l'animation ou de l'intervention, ils constituent les étapes majeures pour la construction des compétences intégrant savoirs, savoir-faire et savoir être, qui justifient pleinement leur certification par l'université.

Didier Delignières,
Directeur de l'UFR STAPS de Montpellier, Président de la conférence des directeurs et doyens de STAPS (C3D).

1. Vanpoulle Y., Delignières D., « Une approche des compétences des formations en STAPS », *Revue EPS* n° 381, juillet-août-septembre 2018.